



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Martimes
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale / Service des Armes
Téléphone : 04-93-72-25-12 ou 25-23 ou 25-17
Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9 h à 11h 30
mail: pref-armes@alpes-maritimes.gouv.fr
site internet de la préfecture: <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'ARME DE CATEGORIE D

- CERFA n° 14700*04 rempli lisiblement, daté et signé ;
- Photocopie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant étranger ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile récent (EX : quittance d'électricité, de téléphone,...) ;
- Photocopie du permis de chasser et de la validation de l'année en cours, ou de l'année précédente, ou de la licence de tir de l'année en cours ;
- Facultatif mais recommandé : votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail

Les dossiers doivent être transmis, **par voie postale exclusivement**, à l'adresse suivante :
Services de l'État dans les Alpes-Maritimes / Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau de la Police Générale / Service des Armes
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, vous pouvez également vous rendre sur le site :
www.service-public.fr (rubrique :tout « loisirs » / armes)

